

Pascal Brice est directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra)

« Politique migratoire et droit d'asile doivent être dissociés »

Plan migrants

Edouard Philippe a présenté mercredi un plan pour les migrants. 12 500 places d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés vont être créées d'ici à 2019. **Selon le Premier ministre, les déboutés feront « systématiquement » l'objet d'une mesure de reconduite.** Un délégué interministériel, placé sous la houlette du ministre de l'Intérieur, sera également nommé.

Interview Jean-Jérôme Bertolus

Pour le Premier ministre, le « système de l'asile » serait à bout de souffle. Partagez-vous son point de vue ?

Des gens à la rue, à Paris, à Calais, à Grande-Synthe ou dans les Alpes-Maritimes, c'est indigne, cela met tout le monde en colère et cela alimente la confusion. Ce sont souvent des demandeurs d'asile potentiels, qui souhaitent déposer une demande et qui mettent du temps à pouvoir le faire en raison des délais d'accès à la procédure d'asile. Mais il y a aussi des personnes qui ont pu déposer une demande, qui devraient être hébergées mais qui ne le sont pas faute de moyens, et enfin des personnes qui ont acquis le statut de réfugié mais qui n'ont pas accès à un logement. Il faut donc travailler sur l'ensemble des éléments du dispositif : l'hébergement, les délais d'accès aux préfectures, les délais d'instruction des demandes et l'intégration de ceux qui bénéficient du statut de réfugiés. Des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années, il faut aller plus loin.

Le plan présenté mercredi par le gouvernement va-t-il dans le bon sens ? Conforte-t-il votre mission ?

L'Ofpra va poursuivre et amplifier sa mission de protection, fort de la profonde modernisation que nous avons réalisée et qui va nous permettre, avec des actions, des moyens et des effectifs supplémentaires, d'atteindre les objectifs fixés par le président de la République. Qu'il s'agisse du

Claver ou d'autres. Qu'une politique publique s'amplifie pour contribuer à l'intégration des réfugiés en lien avec le dynamisme de la société, c'est indispensable. Le Premier ministre l'a indiqué clairement. Aujourd'hui en France, je vois la générosité pour accueillir les réfugiés, je vois que les doutes sont levés lorsque les choses sont organisées. Si le consensus autour du droit d'asile reste présent, il faut tout faire pour le préserver et le faire grandir.

Ne faut-il pas créer des centres d'accueil un peu partout en France, comme le souhaite Anne Hidalgo, la maire de Paris ?

Du point de vue de l'Ofpra, ce qui importe, c'est l'exercice effectif du droit d'asile à travers le fonctionnement d'un système respectueux du droit, généreux, organisé et maîtrisé. Il est nécessaire qu'une personne demandant l'asile soit prise en charge le plus rapidement et le plus efficacement possible, notamment pour l'hébergement. Nous avons depuis 2015 vécu avec les élus, les préfets, les associations, les habitants, une très belle et exemplaire expérience d'accueil des 15 000 demandeurs d'asile que nous avons convaincus de quitter Calais pour rejoindre des centres d'hébergement à taille humaine partout en France. C'est ainsi me semble-t-il que les choses avancent. A Calais, aujourd'hui, je ne souhaite pas la reconstitution d'un bidonville. J'y ai trop côtoyé moi-même pendant deux ans, plusieurs fois par mois, été comme hiver, l'indignité des conditions de vie. Mais cela suppose que ceux qui sont des demandeurs d'asile poten-

« Nos délais d'instruction sont passés de huit mois en 2015 à cinq mois aujourd'hui »

tiels, je pense aux Erythréens et aux Soudanais par exemple, puissent y être aidés de manière efficace, en lien avec les associations, pour accéder au système de l'asile hors de Calais.

délai de deux mois ou d'une plus grande territorialisation de notre action, nous savons d'ores et déjà comment y parvenir. Nous le ferons dans le cadre de l'indépendance que la loi nous confère et des priorités que nous nous fixons au regard des seuls impératifs de l'asile. Ces évolutions nécessaires se feront dans le sens de la mission de protection de l'Ofpra, dans le respect des droits de chaque demandeur d'asile, de la compétence et de l'expertise des officiers de protection et

« Qu'une politique publique s'amplifie pour contribuer à l'intégration des réfugiés en lien avec le dynamisme de la société, c'est indispensable »

avec une considération pour le travail d'accompagnement mené dans notre pays par de nombreux acteurs auprès des demandeurs d'asile, à commencer par les travailleurs sociaux et le monde associatif.

Le plan met l'accent sur l'intégration. C'était le maillon faible ces dernières années?

En France, jusqu'à présent on estimait qu'une fois que quelqu'un avait acquis le statut de réfugié, il n'avait qu'à se débrouiller. Cela ne fonctionne plus. 36 500 personnes ont été protégées au nom du droit d'asile en 2016 en France, c'est modeste mais c'est un record historique pour notre pays. Accueillir les réfugiés est une obligation. C'est aussi l'intérêt de notre pays de faire de ces exils forcés, une chance. Cela suppose un gros effort d'organisation de notre part. Il faut mieux accompagner ces personnes dans l'apprentissage du français, la formation professionnelle, l'emploi, le logement, le partage des valeurs républicaines. Vous avez dans le pays toute une série d'enthousiasmes et d'initiatives. Je pense par exemple au Medef et à la CFDT qui travaillent sur ces questions d'intégration, ou à des associations comme France Terre d'Asile, Forum réfugiés, Singa, Pierre

2016 a constitué un record avec près de 100 000 demandes d'asile. Ce flux va-t-il se poursuivre?

Au premier semestre, nous constatons une hausse de 15% des demandes d'asile par rapport au premier semestre 2016. La pression est réelle mais ce n'est pas non plus une explosion. Il y a eu des périodes plus tendues pour l'asile dans l'histoire de l'Europe et de la France. Dans un contexte migratoire compliqué, il est plus que jamais indispensable que le droit d'asile soit dissocié de la politique migratoire. Sinon on alimente la confusion. Ce droit doit être mis en œuvre de manière bienveillante, rigoureuse et efficace. L'Ofpra s'est profondément transformé et a été fortement renforcé depuis quatre ans pour faire face. Nous protégeons mieux et plus vite. Aujourd'hui, 40% des demandeurs d'asile reçoivent une protection contre 20% il y a quatre ans. Nos délais d'instruction sont passés de huit mois en 2015 à cinq mois aujourd'hui et nous progresserons vers les trois mois à la fin de l'année.

Face à la situation en Italie, l'Europe et la France prennent-elles suffisamment leur responsabilité?

Les Européens n'ont pas assez fait dans le contexte de crise de l'asile et de la crise migratoire. L'Ofpra fournit les premiers contingents européens, que ce soit en Grèce ou en Italie, pour ce que l'on appelle les relocalisations de réfugiés syriens ou érythréens. Les équipes de l'Ofpra poursuivent en ce moment même les missions pour protéger des réfugiés syriens directement en Turquie et au Liban, pour réaliser avec le HCR les engagements européens de notre pays. Je crois beaucoup à ces dispositifs de protection hors de nos frontières, au plus près des zones de conflits, qui évitent aux exilés de terribles traversées au péril de leur vie, notamment en Libye qui est devenue un enfer mais aussi en Méditerranée. Lorsque ces traversées ont lieu, ce qui est essentiel, c'est que les « hotspots », ces lieux en Grèce ou en Italie où les demandeurs d'asile arrivent, puissent enfin pleinement fonctionner dans le respect du droit d'asile. @jbertolus 



DR